

**CONDITIONS GÉNÉRALES d'organisation des
stages**
au 10/09/2025

À qui s'adressent les stages ?

À toute personne, âgée au minimum de 18 ans.



Le rez-de-chaussée des locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite : salle d'exposition, secrétariat, atelier et toilettes. Place de parking réservée et rampe d'accès extérieure.

Il est obligatoire d'être adhérent de l'association pour effectuer un stage. La cotisation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. L'adhésion donne droit en outre à l'emprunt d'ouvrages du centre de ressources et aux autres activités de l'association.

Dans quelle langue se déroulent-ils ?

Les stages se déroulent en français, sauf exception avec mention spécifique qui précise la langue d'enseignement.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes dès la parution du programme des formations (habituellement le 1er août de l'année n-1) jusqu'à la veille du début de la formation. Elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Pour une inscription avec demande de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle, voir l'encadré en fin de document.

À la fin du stage

Une **attestation** de fin de stage ainsi qu'une fiche d'évaluation individuelle sont délivrées en fin de formation.

Comment s'inscrire ?

Important : Il est dans tous les cas, préférable de **prendre contact avant l'inscription pour s'assurer** de la disponibilité de place dans le stage souhaité et du niveau requis.

- **Par courrier**, en retournant le bulletin d'inscription inclus dans la brochure ou téléchargé sur le site internet, accompagné de l'acompte par virement ou par chèque.
- **Par Internet**, en retournant le bulletin d'inscription numérisé et en réglant l'acompte par virement bancaire.
- **Par téléphone**, pré-réservation par téléphone au **03 85 88 83 13**, inscription sous réserve de la réception du bulletin d'inscription et du paiement de l'acompte.
- Sur place, à la Maison de la Mosaïque contemporaine - 15 bis quai de l'industrie – 71600 Paray-le-Monial. Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h.

À la réception de l'inscription, M comme Mosaïque envoie un courrier (mail ou poste) comprenant :

- **Un accusé de réception** confirmant l'inscription et le paiement de l'acompte du stage demandé
- Les conditions générales d'organisation des stages
- Une liste d'hébergements
- Le règlement intérieur

NB : Toute inscription à une activité entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur remis.

Combien et quand payer pour un stage ?

- **Un acompte de 50%** du prix du stage au moment de l'inscription.
- **Le solde** au plus tard **15 jours avant la date de début de stage**.
- **L'adhésion à l'association** : 20 € pour 2025 en même temps que le solde, 23 € pour 2026.

Le montant de l'inscription correspond uniquement aux frais du stage, y compris outils et matériaux. Les repas et l'hébergement sont à la charge du participant. Pour les stages d'été, il est prudent de réserver l'hébergement assez tôt : une liste de logements non conventionnels est envoyée lors de l'inscription, ou prendre contact avec l'Office de tourisme.

Comment régler ?

- **Chèque** à l'ordre de *M comme Mosaïque*, en précisant au dos votre nom (si différent du nom indiqué sur le chèque) et le numéro du stage concerné. Les chèques sont encaissables dès réception.
- **Virement bancaire : nous contacter afin d'obtenir le RIB**, par la suite indiquer sur le virement le nom du stagiaire, et le numéro du stage concerné.
- **Chèques Vacances**
- **Espèces**

**Joindre de préférence une copie de l'avis de virement à la demande d'inscription. Les montants crédités à M comme Mosaïque doivent être nets de frais bancaires.*

Quand est-on certain que le stage aura bien lieu ?

Dès que le nombre minimal de participants est atteint, le stage est lancé et une **confirmation** officielle est envoyée aux personnes inscrites **au plus tard un mois avant le début du stage**.

À partir de cette confirmation, l'engagement des deux parties est définitif, **aucun remboursement de l'acompte** ne pourra être effectué, quel que soit le motif invoqué. L'adhésion à l'Association reste acquise.

Le stage peut-il être annulé ou modifié ?

M comme Mosaïque se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif des inscrits est insuffisant. Cette annulation intervient au plus tard un mois avant le début du stage.

Si certaines circonstances tout-à-fait exceptionnelles amènent l'Association à modifier les dates, l'intervenant ou le programme du stage, les participants en sont informés et peuvent annuler leur inscription et demander leur remboursement.

Une fois son inscription enregistrée, peut-on changer de stage ?

Toute demande de modification d'inscription (changement de stage) doit impérativement être faite par écrit. Si la modification est acceptée, aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Modifications des horaires de cours

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de quinze jours.

Pour une inscription avec demande de prise en charge dans le cadre de la **formation professionnelle** :

- 1 – Prendre contact avec le secrétariat pour évaluer les besoins afin de définir la formation à suivre, en fonction du projet du participant et des prérequis demandés pour certains stages
- 2 – Une fois la formation définie, M comme Mosaïque envoie les documents de pré-inscription : programme détaillé, devis, conditions générales et règlement intérieur, convention de stage
- 3 – L'inscription est effective après l'accord du financeur, à la réception de la convocation au stage

Une **attestation** ainsi qu'une fiche d'évaluation individuelle sont délivrées en fin de formation (formation qualifiante).

Photos et vidéos

Sauf avis contraire du stagiaire, les photographies ou vidéos prises durant les stages peuvent être utilisées dans le cadre de la communication de M comme Mosaïque (catalogue, site Internet, affiches, newsletters) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

Informatique et données

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. En application de l'article 27 de la loi N° 78.17 du 6 janvier 1978, vous pourrez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires.

Sauf avis contraire de la part du stagiaire, M comme Mosaïque se réserve la possibilité d'utiliser ces informations pour lui faire parvenir diverses communications, par courrier ou e-mail. En cas de désaccord, la notification doit en être faite au plus tôt, par mail à contact@maisondelamosaïque.org ou courrier postal. Les coordonnées des stagiaires ne seront jamais transmises à des tiers hors de ce cadre.